



Non reconduite CDD contractuel

Par Pigeon

Bonjour,

Le 7 mai, j'ai appris que mon CDD ne serait pas reconduit.

Motif : mon supérieur ayant été en arrêt maladie presque 6 mois dans l'année, il n'a pu m'expliquer toutes les facettes de mon poste et de mon futur métier.

De fait, il semble que je connaisse mal mon environnement professionnel, (car en octobre, je me suis adressé à la hiérarchie pour avoir des éclaircissements sur le fonctionnement de la structure, c'était important pour le concours visé.

On ne me reproche rien d'autre au niveau de mon travail ou attitude. On se propose de me faire une lettre de recommandation. Sauf, que c'est bientôt les vacances, et que je ne pourrais plus lancer de candidatures.

J'ai signé compte rendu de l'entretien professionnel, on m'a mis la pression pour.... J'aimerais tout de même savoir s'il me serait possible de lancer une quelconque action.

Le motif de non reconduite est-il légal?

Merci.

Par kang74

Bonjour

Vous étiez en CDD donc vous étiez au courant de la durée déterminée de votre poste, il n'y a même pas de motif à donner, et chose, assez rare dans la fonction publique, on vous a prévenu bien avant la fin que votre CDD ne sera pas reconduit .

Donc non, la seule action possible, c'est de retrouver un poste assez rapidement : il y a parfois des plateformes à aller visiter selon la fonction publique visée .